

Séance du Conseil Municipal du 19 mai 2009

Compte rendu

Ordre du jour :

1. Réhabilitation Maison Place de la Cathédrale(attribution des marchés de travaux)
2. Enlèvement déchets verts
3. Instauration taxe de séjour
4. Pass foncier
5. Aménagement de la traversée : point de situation
6. Achat parcelle S° AM n° 62
7. Questions diverses
 - Point sur les travaux
 - Shéma global d'aménagement
 - Projet ZPPAUP
 - Recrutement agents saisonniers
 - Produits des concessions cimetièrre
 - Liste préparatoire Jurés d'assises
 - Permanence Elections européennes

Présents : MM LOUBON, COT, DESPAX, LABATUT, MORVAN, DUMONT, ANE, GINESTET, PIMOUNET, Mmes BEYRIA, BASSAT, CAILLE, MAGNOAC, DESCOUS, GHILARDI, MARCHESIN

Absents/Excusés : M M PELLIS, BOUCHARD, LAPEYRE

Pouvoir de Mr Bouchard à Mr Cot - Pouvoir de Mr Pellis à Mme Beyria - Pouvoir de Mr Lapeyre à Mr Despax
Mr Jean Claude DUMONT est nommé secrétaire de séance

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 26 mars 2009

1. Réhabilitation Maison Place de la Cathédrale : attribution des marchés

Mr le Maire rend compte au conseil des décisions de la commission « ad hoc » concernant l'attribution des marchés de travaux (réunions des 11 avril et 5 mai)

| | | | |
|--------|-----------------------------|-------------------------|---------------|
| Lot 1 | Démolitions Gros oeuvre | Construction de l'Adour | 175 600.81€ht |
| Lot 2 | Façades | Bâtisseurs d'Arcamont | 18 965.87€ht |
| Lot 3 | Charpente Couverture Zing | Sarl Latapie | 31 074.50€ht |
| Lot 4 | Menuiseries extér/intér | Arrivets Christophe | 36 759.83€ht |
| Lot 5 | Serrurerie | Fernandes Gérald | 5 116.68€ht |
| Lot 6 | Plâtrerie Isolation | Samatan Plâtrerie | 25 940.90€ht |
| Lot 7 | Revêtements sols murs | Cafiero Louis | 20 493.77€ht |
| Lot 8 | Peinture revêtements muraux | Eurl Perez | 15 482.50€ht |
| Lot 9 | Electricité chauffage VMC | Sarl Bourdoncle Lapeyre | 28 197.00€ht |
| Lot 10 | Plomberie Sanitaire | Sté Lafforgue | 9 653.75€ht |

Soit un montant total des travaux de 367 285.61 €HT

Le conseil, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer les marchés résultant de l'attribution.

2. Enlèvement des déchets verts

Mr le Maire expose au conseil le problème lié à l'utilisation de l'ancienne décharge de l'Angéliac pour le dépôt des divers déchets verts collectés dans la ville ; la réhabilitation des anciennes décharges communales et résorption des dépôts sauvages ayant fait l'objet de circulaires préfectorales récentes. A terme, la décharge de l'Angéliac doit être fermée.

Il fait part au conseil du souhait de maintenir ce service aux administrés, instauré depuis quelques années et qui s'avère très utile. Pour cela, il convient de trouver une solution pour l'enlèvement et le traitement de ces déchets verts ; le Sictom Sud Est n'assurant pas ce service. Il présente la proposition de Mr Xavier Benedet, agriculteur à Samatan, qui a développé une structure permettant, entre autre, l'enlèvement et le traitement des déchets verts : mise à disposition d'une benne de 30 m³, enlèvement de la benne et traitement des déchets pour le prix de 75 € par benne.

Mr Labatut signale que dans la Haute Garonne le coût est de : 21.50€HT le tonne pour le transport, et de 39 €ht la tonne pour le traitement. Il pense qu'à ce jour il est difficile de chiffrer ce service. Il demande que le vote soit reporté dans l'attente d'autres devis.

Mr Loubon pense que l'on peut estimer cette dépense à 1800 € environ par an.

Mr Despax et Mr Cot pensent que cette proposition est intéressante car elle permet d'assurer la continuité d'un service très utile pour les administrés et le traitement des déchets verts ; la commune de Lombez s'est inscrite depuis de nombreuses années dans une politique de transformation des déchets verts (achat du broyeur de branches). La proposition faite ce jour s'inscrit dans cette logique de développement durable (recueil de déchets verts pour la fabrication d'engrais)

Après discussion, le conseil décide (Oui : 17, Mr Labatut ne prend pas part au vote)

- de maintenir le service de collecte des déchets verts
- de confier l'enlèvement et le traitement de ces déchets à Mr Xavier Benedet et d'approuver sa proposition

3. Instauration taxe de séjour

Mr le Maire propose au conseil l'instauration d'une taxe de séjour qui permettrait de se doter de moyens afin de promouvoir le tourisme. La taxe de séjour s'applique sur les établissements d'hébergements de tourisme. Le produit de la taxe doit être affecté à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune.

Après vote (Oui : 16 Non : 3), le conseil décide :

- l'instauration de la taxe de séjour à compter du 1^{er} juillet 2009,
- d'appliquer la taxe aux différentes catégories d'établissements d'hébergement prévues par la réglementation,
- de fixer le tarif applicable à 0.40 € par personne et par nuitée
- de fixer la période d'assujettissement à l'année civile
- d'affecter le produit de la taxe à des dépenses destinées à favoriser les actions touristiques (reversement au syndicat d'initiative)

4. Pass Foncier

Mr le Maire informe le conseil des dernières mesures concernant le dispositif « Pass Foncier » : la mise en place par l'Etat du remboursement d'une partie des subventions accordées par les communes. L'Etat remboursera ainsi aux collectivités entre 1000 € et 2000€. Dans tous les cas, la commune supportera un coût de 2000 € par dossier accordé. Le Pass Foncier est un moyen de permettre à des jeunes ayant peu de revenus de devenir propriétaire. Cette action vient en complément de la politique menée par l'équipe municipale en direction des personnes à revenus modestes.

Mr Despax précise que le Toit Familial a augmenté sa capacité de location de 5 logements. De son côté, Place de la Cathédrale, la commune va restaurer 3 logements dont les loyers seront maîtrisés.

Mr le Maire propose au conseil de mettre en place, pour cette année, le dispositif « Pass Foncier » pour 2 dossiers d'accession à la propriété pour l'opération du lotissement « Canteloup ».

Après vote (Oui : 17 Non : 2), le conseil décide la mise en place du dispositif « Pass Foncier » pour 2 dossiers concernant le lotissement « Canteloup ».

5. Aménagement de la traversée : point de situation

Le montant estimatif des travaux de l'aménagement s'élève à 90 000 € ht. La participation financière du Département est fixée à 22 948 € de fonds de concours et 24 135 € de subvention amendes de police. L'avis d'appel public à concurrence pour le marché de travaux a été publié.

6. Achat parcelle S° AM n°62

Mr le Maire informe le conseil de l'opportunité d'acquérir la parcelle située « Au parc », appartenant à Mr Jean-François Becanne, dans le cadre de la réalisation future d'un chemin piétonnier reliant le centre bourg et le quartier de la « Ramondère ».

Mr Becanne propose de vendre sa parcelle, d'une superficie de 9433 m², au prix de 8000 €.

Après vote, (Oui : 18 Non : 1) le conseil décide d'acheter la parcelle cadastrée S° AM n° 62, appartenant à Mr Becanne, au prix de 8000 €.

7. Questions diverses

Point sur les travaux

Mr Cot donne le compte rendu des divers travaux effectués.

Travaux à venir : préparation de la piscine, aires containers, peinture au local des associations

Devis en cours pour les menuiseries de la gendarmerie.

La commission étudiera le réaménagement de l'appartement à l'ancienne gendarmerie.

Mr Cot informe le conseil du courrier du syndicat d'électrification concernant le programme de dissimulation de réseau (120 000 € HT dont 20 % à la charge de la commune ; remboursés par le syndicat intercommunal de la vallée de la save) ; restera réellement à la charge de la commune l'enfouissement du réseau telecom.

Une étude sera également menée sur l'homogénéisation des candélabres d'éclairage.

Mr Loubon propose d'étudier la réalisation de travaux en vue de l'amélioration des locaux utilisés par la halte garderie situés à l'ancienne gendarmerie. (sol de la cour, grillage..). Des devis seront demandés. Accord est donné.

Mr Labatut donne le compte rendu des divers travaux effectués au niveau des espaces verts.

Poursuite du fleurissement par tranches, proposition d'achat de mobilier (bancs, poubelles...) pour divers sites.

Fleurissement des abords de la Ramondère en cours, réflexion pour aire de jeux « Ramondère »

Communication du rapport annuel du Sictom au conseil.

Shéma global d'aménagement

Mr Despax fait le point de l'avancement de l'étude : le cabinet Favaron/Duchêne a présenté, lors de la réunion du 18 mai, la phase 2 « plan de références, programmation phasage et estimation »
Une réunion publique d'information a eu lieu le même jour.

ZPPAUP

Mr le Maire fait part au conseil de l'intérêt d'instituer une Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager. Il s'agit d'un outil qui permet aux communes de mettre en place des mesures de protection adaptées à la diversité des caractéristiques de leur territoire ; la Zppaup suspend la servitude Monuments Historiques et permet ainsi de délimiter un périmètre plus pertinent. Ce dispositif s'accompagne d'aides fiscales pour aider à la restauration du patrimoine public ou privé.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur le principe de réalisation d'une Zppaup sur la commune.

Après vote (Oui : 18 Blanc : 1), le conseil approuve le principe de constitution d'une ZPPAUP sur la commune.

Recrutement agents saisonniers

Accord est donné pour le recrutement d'agents saisonniers pour les mois de juillet et août (agents au service technique, agents à la piscine)

Mme Descous informe le conseil de la possibilité de bénéficier de contrats aidés par l'Etat. Accord est donné.

Cimetière

Produits des concessions

Accord est donné pour l'affectation en totalité du produit de la vente des concessions à la commune.

Mme Bassat informe le conseil que des devis ont été demandés pour installer un columbarium.

Liste préparatoire 2010 Jurés d'assises

Personnes tirées au sort : Despax Monique, Bertin Véronique, Billin Joël, Lepain Monique, Ader Marie Christine, Ghilardi Christine.

Terrains de sport

Mr Despax informe de l'avancée du dossier d'expropriation des terrains de sport appartenant à Mr Lassave. Le juge de l'expropriation a ordonné, le 28 avril 2009, l'expropriation des terrains et nous devons attendre début juin pour lancer la dernière procédure fixant l'indemnisation des terrains. De son côté, Mr Lassave a déposé un recours au Tribunal Administratif demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique.

Mr Lassave a adressé une lettre à tous les conseillers municipaux. Mr Despax tient à apporter quelques rectificatifs quant à cette missive :

Il a été fait référence de cette lettre lors de la séance du conseil du 05/06/2008 mais les propositions de Mr Lassave ne pouvaient pas être retenues pour 2 raisons :

1/ la demande, en préambule à toutes négociations, de mise en zone constructible de ses terrains dans le PLU était illégale ; ce qui a été confirmé par le commissaire enquêteur (cf rapport enquête publique)

2/ la valeur estimée à 3 € le m2 par Mr Lassave de ses terrains comme base de transaction ne correspondait pas à l'estimation des domaines qui était de 3€ le m2 pour les parcelles AE n° 1,3,5 et partie du AE n° 7 mais qui était à 0.70 € le m2 pour la grande partie de la parcelle AE n° 7 ; ce qui rendait sa proposition inacceptable.

Quant à la zone expropriée, nous n'avons pas ajouté un m2 supplémentaire par rapport à la surface louée par la commune à Mr Lassave depuis 1994, contrairement aux écrits de Mr Lassave.

Finances

Mr le Maire informe le conseil que le département a réparti aux communes le produit du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. La dotation exceptionnelle pour Lombez est de 60 954 €.

Salle polyvalente

Mr le Maire propose au conseil d'utiliser cette dotation exceptionnelle pour anticiper des travaux prévus en 2010 et donc de mettre à l'étude la rénovation de la salle polyvalente (sol, toiture, mise aux normes...). Les associations utilisatrices seront consultées. Il convient que cette rénovation entre dans un budget raisonnable et que la salle garde son caractère polyvalent afin de satisfaire tous les utilisateurs. Mme Magnoac est chargée de se rapprocher des associations concernées et de préparer les dossiers (travaux, subventions). Accord est donné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10